

HOMÉLIE SUR LA RENCONTRE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS CHRIST, QUI PARLE AUSSI DE LA CHASTETÉ

Avant la venue du Christ, nous portions tous la même malédiction et la même condamnation, héritées de nos ancêtres, transmises de génération en génération par le même Ancêtre, par la racine familiale et co-héritées avec la nature. Chacun, selon ses actions individuelles (dans sa vie), recevait la louange de Dieu ou était blâmé. Mais nul ne pouvait rien faire contre cette malédiction et cette condamnation communes, ni contre le mauvais héritage qui se transmettait de génération en génération. Mais le Christ est venu, Libérateur de la nature, qui transforme la malédiction commune en bénédiction commune. Ayant ôté notre nature coupable de la Vierge Immaculée, et l'ayant présentée en Lui-même en une personne nouvelle, sans part à l'ancienne semence, Il l'a montrée sans tache et justifiée, afin que ceux qui sont nés de Lui selon l'Esprit demeurent libres de cette malédiction et de cette condamnation ancestrales. Y a-t-il donc quoi que ce soit qui empêche tout homme de participer à sa grâce ? Y a-t-il quelqu'un qui ne reçoive pas de Lui le pardon de ses péchés ? Non, cela ne peut être. Car Il n'a pas pris de nous une part séparée, mais, ayant assumé notre nature (pleine), Il l'a recréée, s'unissant à Elle selon son Hypostase ; et ainsi, désirant véritablement le salut de tous, Il a incliné les cieux et, pour le salut de tous, est descendu (sur terre). Et ayant révélé tout le chemin du salut par ses actes, ses paroles et sa Passion, Il est monté au ciel, y attirant ceux qui croient en Lui. Ainsi, non seulement à la nature même qu'il partage avec nous par une union indissoluble, mais aussi à chaque croyant en lui, il a accordé la rédemption parfaite, qu'il a véritablement créée et qu'il continue de créer sans cesse, nous réconciliant avec le Père par lui-même et, par la vertu de son obéissance, nous ramenant chacun à lui et guérissant toutes nos désobéissances passées.

C'est pourquoi il a institué le baptême divin, établi les lois du salut, proclamé la repentance à tous et donné son Corps et son Sang. Car ce n'est pas simplement la nature en général, mais la personne même de chaque croyant qui reçoit le baptême, mène une vie conforme aux commandements divins et participe au Pain et à la Coupe divins. Par là, le Christ nous justifie individuellement et nous ramène à l'obéissance au Père céleste. Et la nature même qu'Il a reçue de nous, Il l'a recréée et révélée sanctifiée, justifiée et obéissante au Père en toutes choses. C'est pourquoi, uni à elle par l'hypostase, Il a agi et souffert conformément à elle. Cela inclut son entrée dans le temple, que nous célébrons aujourd'hui, sa présentation pour la purification, la rencontre de Siméon et la confession d'Anne, qui est restée fidèle au temple toute sa vie. Après la naissance du Sauveur de la Vierge et sa circoncision selon la Loi, le huitième jour, comme le rapporte l'évangéliste Luc : «Lorsque furent accomplis les jours de sa purification, selon la loi de Moïse, ils le portèrent à Jérusalem pour le présenter devant le Seigneur, conformément à ce qui est écrit dans la loi du Seigneur» (Luc 2,22-23). Il reçoit la circoncision selon la Loi, est amené selon la Loi, est présenté selon ce qui est écrit dans la loi du Seigneur et est sacrifié selon ce qui est prescrit dans la loi du Seigneur.

Voyez-vous comment le Créateur de la Loi et le Maître lui a obéi en tout ? Qu'a-t-il accompli par là ? Il a rendu notre nature obéissante au Père en tout et, par là, a guéri notre désobéissance et a transformé la malédiction qui en résultait en bénédiction. Car, comme toute notre nature était en Adam, elle l'est aussi en Christ. Et comme par Adam, issu de la terre, nous tous, ayant reçu de lui notre existence, sommes retournés à la terre et avons été envoyés, hélas, en enfer, de même par Adam, qui est du ciel, selon la parole de l'Apôtre, nous sommes tous appelés de nouveau au ciel et rendus dignes de la gloire et de la grâce qui s'y trouvent, bien que cela soit encore voilé de mystère ; car il est dit : «Votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Mais lorsque le Christ, qui est votre vie, paraîtra, alors vous paraîtrez tous avec lui dans la gloire» (Col 3,3-4). Qui sont ces «tous» ? Ce sont ceux qui ont été adoptés par le Christ dans l'Esprit et qui, de fait, se sont révélés être ses enfants spirituels.

«Lorsque les jours de leur purification furent accomplis, ils l'amènerent pour le présenter au Seigneur.» Qui sont-ils ? La Parole de la Loi parle de ceux qui sont nés, et aussi de ceux qui ont enfanté dans le cadre d'un mariage, comme ayant besoin de purification. C'est pourquoi le psalmiste dit : «Je suis né dans l'iniquité, et ma mère m'a enfanté dans le péché» (Ps 51,7). Mais

lorsque ce ne sont pas les parents qui sont présents, mais celle qui m'a porté, et qu'elle est vierge, et qu'il s'agit de la naissance d'un enfant conçu sans semence, alors, bien sûr, la purification n'était pas nécessaire. Pourtant, cela aussi était une question d'obéissance, restaurant la nature désobéissante et corrigent la faute de la désobéissance. Ainsi, lorsque les jours de leur purification furent accomplis, ils l'amènerent pour le présenter au Seigneur : pour le consacrer, pour le révéler comme premier-né, selon ce qui est écrit dans la Loi du Seigneur : «Tout garçon qui ouvre le sein de sa mère sera consacré à Dieu» (Luc 2,23; Ex 13,2).

Et en vérité, il fut le seul à ouvrir le sein maternel lors de sa conception, porté indissolublement par la puissance d'une seule parole et d'un seul signe de Dieu, tout comme la Vierge le reçut à ses oreilles par l'intermédiaire d'un ange. Alors pourquoi la Loi dit-elle : «Tout mâle qui ouvre le sein maternel» ? – Cela est semblable à la façon dont beaucoup furent appelés prophètes et plusieurs Christs (oints), comme Dieu le dit par le psalmiste : «Ne touchez pas à mes oints, et ne trompez pas mes prophètes» (Ps 104,15). Un seul était véritablement le Christ (l'Oint), et un seul Prophète, à savoir lui ; ainsi, bien qu'il soit dit : «tout premier-né», qui ouvre le sein maternel, en vérité, lui seul est celui qui ouvre, le seul Saint d'Israël. – Et ils apportèrent, est-il dit, «pour offrir en sacrifice, selon ce qui était prescrit dans la Loi du Seigneur, deux tourterelles ou deux jeunes pigeons» (Luc 2,24; Lév 5,7). La présence d'un couple de tourterelles semblait indiquer la chasteté des parents et, en même temps, avait un lien avec ceux qui vivaient selon la loi du mariage ; et deux jeunes pigeons, ignorant tout du mariage, préfiguraient clairement la Vierge et l'Enfant né de cette Vierge, Vierge jusqu'à la fin de toutes choses. Et notez la perfection de la Loi, car elle parlait d'un couple de tourterelles comme signifiant ceux qui sont unis par le mariage ; en ce qui concerne les jeunes pigeons, cette signification ne s'appliquait pas : car ni celle qui a enfanté ni l'Enfant né ne connaissaient le joug (du mariage). Mais depuis toujours, préfigurant la naissance virinale, la Loi la préfigure et la préfigure à travers ces images ; après être né miraculeusement et avoir été amené au temple, l'Esprit a préparé d'autres tourterelles et d'autres jeunes pigeons – plus dignes. Qui sont-ils ? Siméon et Anne, que l'on aurait pu comparer à de jeunes pigeons, tant leur innocence face au mal (au péché), ou à des tourterelles, tant leur chasteté était extrême, on aurait raison de le dire. Mais Siméon, en vérité – pour résumer rapidement les paroles de l'Évangile –, juste et craignant Dieu, inspiré par le Saint-Esprit, se rendit au temple et se hâta d'accueillir et d'embrasser cet Enfant céleste et terrestre, lui offrant, en tant que Dieu, un cantique et une prière, le suppliant de le délivrer de son corps en paix, proclamant à tous qu'il est la Lumière salvatrice, qui causera la chute des incrédules et la résurrection de ceux qui croient en lui. Puis, il annonça à la Vierge, Mère de l'Enfant, que, du fait de la douleur qu'elle ressentirait au pied de la Croix de son Fils, elle serait particulièrement révélée comme la Mère par nature du présent Dieu-Homme-Enfant, et que les incertitudes des coeurs à ce sujet seraient dévoilées. Car Siméon témoigna clairement que, du fait de la douleur causée par la souffrance du Fils et de la plus grande compassion, elle est la véritable Mère naturelle de ce Fils merveilleux. La prophétesse Anne, fille de Phanuel, veuve depuis quatre-vingt-quatre ans, assidue dans le jeûne et la prière et ne quittant jamais le temple, alors, particulièrement remplie de l'Esprit divin, rendit grâce à Dieu et annonça que la rédemption était venue pour ceux qui l'attendaient, révélant que cette Rédemption est cet Enfant. L'Esprit Saint envoya devant le Christ, lors de son ascension au temple à la Rencontre, de telles tourterelles spirituelles, et nous montra quel genre de femmes devraient être celles qui ont perdu leur mari, et quel genre d'hommes devraient être ceux qui ont perdu leur épouse. Anne, fille de Phanuel, était veuve et prophétesse. Pourquoi reçut-elle ce don de prophétie ? Parce que, ayant abandonné les soucis du monde et de la terre, elle n'abandonna pas le temple ; parce que, demeurant jour et nuit dans le jeûne et la veillée, dans la prière et la récitation des psaumes, elle menait une vie irréprochable. C'est pourquoi, naturellement, elle reconnut le Seigneur, auquel elle était dévouée par ses actes, lorsqu'il vint (au temple), comme le psalmiste-prophète le lui dit : «Je chanterai et je comprendrai sans reproche, quand tu viendras à moi » (Ps100,2).

Tels devraient être ceux qui, depuis le mariage jusqu'au veuvage honorable, choisissent de vivre une vie de virginité. Aussi, si vous méprisez le second mariage, prenez garde, demeurez ferme dans votre résolution et suivez l'exemple de ceux qui sont restés vierges du début à la fin. Et bien que l'apôtre Pierre eût une belle-mère, il ne resta pas en arrière sur Jean le Vierge dans sa fuite vers le Sépulcre vivifiant (du Seigneur), mais y entra le premier. C'est pourquoi il fut désigné par le Maître commun, le Coryphée des Coryphées. Tel est le sommet de l'amour de Dieu, qui

élève de la chair à l'esprit ! Mais prenez garde que, vous qui vous êtes retirés du premier (c'est-à-dire le mariage), considéré comme vil, et que, ne recherchant pas le second (c'est-à-dire la virginité), considéré comme supérieur à la perfection, vous ne vous égariez pas du droit chemin. Et, si vous êtes tombés, ne vous oubliez pas, ne cessant plus de vivre selon la loi, ou – au-dessus de la loi – dans l'illégalité. Même si nous condamnons les veuves qui ne vivent pas chastement (c'est-à-dire qui ne souhaitent pas demeurer dans un célibat forcé), et même si elles se sont légalement liées par un second mariage, nous ne les considérons pas comme totalement innocentes, car, comme le disait Paul, elles ont, pour ainsi dire, rejeté la première foi. À plus forte raison, que méritent ceux qui préfèrent les plaisirs illicites au mariage légitime ! C'est à cause de la fornication que le déluge s'abattit sur ceux qu'on appelait initialement «fils de Dieu», que le feu descendit du ciel sur les Sodomites et que des calamités frappèrent les Israélites qui péchèrent avec les Moabites. La fornication fut aussi la cause de leur destruction massive, et pour nous aujourd'hui, je crois, elle est la cause des défaites face aux barbares et de toutes sortes de maux et de malheurs, tant intérieurs qu'extérieurs. L'Écriture appelle les descendants d'Énoch, le premier à espérer invoquer le nom du Seigneur, «fils de Dieu». Il était le fils de Seth, dont la lignée différait de celle du maudit Caïn, et il mena une vie chaste. Grâce à eux, le monde subsista jusqu'à ce que, comme il est écrit, il voie «les filles des hommes», c'est-à-dire issues de la lignée de Caïn, car elles étaient belles et, submergées par une beauté dissolue, elles ne prirent pour femme celle qu'elles choisirent et n'apprirent pas leurs œuvres. La terre fut remplie de mauvaises actions, puis le déluge vint et détruisit tout. Et sans Noé et ses fils, qui vécutrent chastement – et il est clair qu'ils vécutrent chastement, puisque chaque homme n'avait qu'une seule femme, avec laquelle il entra dans l'arche – il n'y aurait eu ni racine, ni commencement pour la renaissance du monde.

Voyez-vous comment ce monde a failli périr à cause des fornicateurs, s'il n'avait été préservé grâce aux chastes ? Ceux qui sont indignes de ce monde, ceux qui le sèment le désordre, ne seront-ils pas eux aussi bannis du monde à venir, voués aux flammes de la Géhenne, pour n'avoir pas su résister au feu des plaisirs charnels, à moins de s'être efforcés de l'éteindre par le repentir et de laver ici-bas leurs souillures passées par les larmes ? Qu'ils n'ignorent pas que si, malgré leur diligence dans le repentir, ils ne parviennent pas à maîtriser leurs passions, ils seront voués à une infamie plus grande encore que celle qu'ont connue leurs prédécesseurs, fruit de cette luxure dissolue. Le feu de la Géhenne s'empare ici-bas, destiné à engloutir les impudiques pour un châtiment éternel. Qui ignore l'histoire des Sodomites, de leur fornication contre nature et du déluge de feu et de destruction qui s'abattit sur eux ? Souvent, une ville entière souffrait à cause d'un seul débauché, comme par exemple les Sichémites, entièrement anéantis par les fils de Jacob parce que Sichem avait déshonoré Dina, la fille de Jacob. Mais, laissant de côté ce qui existait avant la Loi, disons : la Loi elle-même n'ordonne-t-elle pas la lapidation de la fiancée qui n'a pas gardé sa virginité ? Et que la fille du prêtre qui s'est livrée à la débauche soit brûlée vive ? N'interdit-elle pas d'introduire dans le temple du Seigneur le fruit de la prostitution ? Et à cause des Israélites qui se sont livrés à la fornication avec des Moabites, 23 000 d'entre eux n'ont-ils pas péri par l'épée en un seul jour ? C'est pourquoi le grand Paul nous dit : «Ne nous livrons pas à la fornication, comme certains d'entre eux s'y sont livrés, et vingt-trois mille personnes sont mortes en un seul jour» (I Cor 10,8). Ainsi, avant, pendant et après la Loi, la fornication était punie. Que dirons-nous donc de nous qui avons reçu le commandement de crucifier la chair avec ses passions et ses désirs, et qui pourtant retombons dans ce qui attire la colère de Dieu sur les fils de la rébellion ? Nous sommes exhortés à mortifier les membres de notre corps qui sont terrestres, la fornication, l'impureté, les mauvais désirs et les convoitises, et pourtant nous restons sourds à ces exhortations ? Ne devrions-nous pas enfin craindre, à tout le moins, la colère de Dieu qui nous menace du ciel et de la terre, avec les tourments de ce monde et les tourments éternels ? Ne devrions-nous pas éprouver une profonde crainte révérencielle devant l'apparition en chair du Christ, le Soleil de Justice, et ne devrions-nous pas marcher avec respect, comme en plein jour ? Ne devrions-nous pas trembler aux menaces, aux sentences et aux avertissements des apôtres ? «Ne savez-vous pas, dit-il, que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira» (1 Cor 3,16-17) ; et encore : «Or, l'impureté, la débauche, la honte et toutes ces choses semblables sont manifestes. Je vous l'annonce d'avance, comme je l'ai aussi prophétisé : ceux qui commettent de telles choses n'hériteront pas du royaume de Dieu» (Gal 5,19-21). Et encore : «Sachez-le bien : aucun impur, aucun impur, aucun cupide, aucun idolâtre, n'a point d'héritage dans le royaume du Christ et de

Dieu» (Éph 5,5). Et encore : «Voici la volonté de Dieu : votre sainteté,¹ en vous gardant de l'impureté... Car Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sainteté. C'est pourquoi celui qui renie, ce n'est pas un homme qui renie, mais Dieu, qui a donné en nous son Esprit saint» (I Th 4,3-8). Et qui pourrait compter tous les enseignements des apôtres et des prophètes à ce sujet ? Et voici, que prescrit l'Apôtre aux chastes, et donc parvenus à la perfection en Christ ? — «Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas fréquenter les impurs» (I Cor 5,9). Puisqu'ils n'en ont pas honte eux-mêmes, il exhorte les autres à se détourner d'eux et à les couvrir de honte, en leur disant : «Si quelqu'un est traité d'impur, vous ne mangerez pas avec lui» (I Cor 5,11). Voyez-vous que celui qui se plaint dans la fornication est une abomination pour l'Église, et que, par conséquent, chacun doit se détourner d'un tel homme et le chasser ? Paul lui-même livra un fornicateur de Corinthe à Satan, sans lui témoigner d'amour, et ne le reprit qu'après qu'il eut manifesté un repentir sincère. Préserve ton âme de tous tes efforts de tels maux, ô homme ! — maux présents et futurs, et plus encore : tant dans le siècle à venir que dans celui-ci. Ainsi, la descendance d'Ésaï fut chassée parce qu'il était fornicateur et impur, et Roboam fut privé de la plus grande partie du royaume parce qu'il aimait les femmes, comme peu d'autres; mais Salomon, son père, quitta cette vie sans subir le même malheur, grâce à David qui, bien qu'ayant commis un crime, s'était néanmoins purifié par des torrents de larmes et d'autres œuvres de repentir.

«Fuyez l'impureté, frères », ordonne à nouveau l'Apôtre. Si Samson avait fui l'impureté, il ne serait pas tombé entre les mains de Dalila, il n'aurait pas perdu sa force ni ses cheveux, ses yeux n'auraient pas été crevés, et il n'aurait pas subi une mort cruelle avec les étrangers. Si les chefs qui étaient sous l'autorité de Moïse, leur guide et législateur, avaient fui l'impureté, ils n'auraient pas offert de sacrifices à Baal-Peor, ni mangé de sacrifices pour les morts, et ils ne seraient pas tombés en si grand nombre. Si Salomon l'avait fuie, il ne se serait pas détourné de Dieu, qui lui avait donné le royaume et la sagesse, et il n'aurait pas bâti de temple aux idoles. Voyez-vous que la passion de l'impureté conduit même à l'impiété (c'est-à-dire au péché contre la foi elle-même) ? La beauté de Suzanne, après avoir subjugué les juges de Babylone, n'aurait pas triomphé et ne les aurait pas lapidés s'ils avaient fui dès le départ cette passion détestable et ne l'avaient pas contemplée quotidiennement avec intempérance. Holopherne n'aurait pas péri misérablement si, comme il est écrit, les sandales de Judith n'avaient pas d'abord attiré son regard et si sa beauté n'avait pas captivé son âme. C'est pourquoi Job dit : «Je me suis interdit de regarder une vierge» (Job 31,1); à plus forte raison une femme de mœurs légères, divorcée ou mariée ! Ainsi donc, ô ami de Dieu, vis dans le célibat ou dans le mariage que Dieu t'a donné ! Bois l'eau de tes propres citernes, ou, plus exactement, de ta seule citerne, et ce avec chasteté ; et abstiens-toi totalement de toute boisson illicite. C'est l'eau immonde qui se jette dans l'Achéron, chargée d'un poison mortel, car elle attire ceux qui la boivent dans un piège, ou plutôt, dans les profondeurs mêmes de l'enfer. Fuyez le miel aux lèvres lascives ; car il est reconnu comme causant la mort au débauché, qui se traduit par la séparation d'avec Dieu, à qui David dit : «Tu as consumé loin de toi tout adultère» (Ps 72,27). C'est pourquoi, celui dont le corps est devenu temple de Dieu par l'Esprit et en qui demeure l'Esprit de Dieu, doit être pur, ou du moins se maîtriser, et ainsi demeurer constamment sans tache, retenant les passions qui se manifestent, et s'efforcer d'acquérir la sainteté et la chasteté et de fuir toute fornication et toute impureté, afin que nous tous, dans la joie, puissions demeurer à jamais avec l'Époux incorruptible dans la pure chambre nuptiale — par les prières de Celle qui, dans la virginité, lui a donné naissance pour notre salut, la Vierge Marie, immaculée et très glorieuse Mère, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.



¹ texte grec : «notre»